

Absence d'aide d'État au sens de l'article 61 de l'accord EEE

(2011/C 182/09)

L'Autorité de surveillance AELE ne soulève aucune objection à l'égard de l'aide d'État suivante:

Date d'adoption de la décision:	23 mars 2011
Affaire n°:	69193
Numéro de la décision:	88/11/COL
État de l'AELE:	Islande
Titre (et/ou nom du bénéficiaire):	régime d'appui aux entreprises innovantes
Base juridique:	loi n° 152/2009 relative à l'appui aux entreprises innovantes
Type de mesure:	régime d'aides
Objectif:	améliorer et encourager la recherche et le développement
Forme de l'aide:	crédit d'impôt
Intensité de l'aide:	20 % d'un montant maximum de 100-150 millions ISK
Secteurs économiques:	tous

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site de l'Autorité de surveillance l'AELE:

<http://www.eftasurv.int/state-aid/state-aid-register/>
